

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

## **DELIBERATION N°2023.00433**

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT – ANIMATION DE LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE EN CAS D'ÉCHEC EN PARTENARIAT AVEC 60000 REBONDS – DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice: 70

Nombre de présents : 50 Nombre de pouvoirs : 12 Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

# Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL. M. Jean-Luc BASSON. BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY. M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, CALACIURA. M. Μ. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie Denis CHAMBE, André CHARBONNIER, Marc CHAVANNE, Mme Frédérique M. CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON. Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Marc M. JANDOT. M. Christian JOUVE. M. Christian JULIEN. Mme Delphine JUSSELME. M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, SERVANT, M. Marc TARDIEU. M. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

## Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20230914-D202300433I0

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

- M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
- M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
- M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
- M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
- M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
- M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
- M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
- M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
- M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

# Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Jean-Paul RIVAT



#### **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023**

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT – ANIMATION DE LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE EN CAS D'ECHEC EN PARTENARIAT AVEC 60000 REBONDS – DEMANDE DE SUBVENTION 2023

La promotion d'une culture de l'entrepreneuriat à l'échelle du territoire de la métropole passe par le soutien aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises. Chacune de ces structures a pour cœur de métier l'accompagnement et le financement des porteurs de projets de création/reprise d'entreprises, s'adressant à des typologies de publics et de projets différents.

Ainsi, le programme de soutien à la création d'entreprise de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la création de nouvelles entreprises sur le territoire ;
- pérenniser les entreprises au-delà de 3 ans pour développer l'emploi local ;
- attirer des projets exogènes au territoire grâce aux excellences scientifiques et technologiques.

Pour répondre à ces objectifs, Saint-Etienne Métropole propose un soutien aux jeunes entrepreneurs du territoire. Il s'agit notamment de proposer également un accompagnement en cas d'échec du projet pour permettre au porteur de projet de rebondir vers une nouvelle activité, entrepreneuriale ou salariale.

A ce titre, l'association 60 000 Rebonds, reconnue d'intérêt général à caractère social, propose des accompagnements pour aider les entrepreneurs qui ont subi un revers, pour transformer l'échec et éviter que celui-ci ne se fige dans la critique négative.

Elle a pour vocation d'aider ces femmes et ces hommes à se reconstruire sur le plan personnel pour les aider à rebondir vers un nouveau projet professionnel.

Sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, le taux de survie à 3 ans des entreprises est sensiblement analogue à la moyenne nationale pour se stabiliser à 50%. Cela représente autant d'entrepreneurs en échec qui peuvent avoir besoin d'un accompagnement pour rebondir. A ce titre, l'association 60 000 Rebonds peut fournir une aide précieuse.

Au regard de l'intérêt stratégique d'une dynamique entrepreneuriale sur notre territoire et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise, il est proposé de soutenir l'association 60 000 Rebonds précitée en lui versant une subvention de fonctionnement de 5 000 €.

# Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association 60 000 Rebonds ;</u>
- approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- <u>les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2022 sur les comptes</u> INUM ENTRE, Chapitre 65 section Fonctionnement.

# Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La segrétaire de Séance,

Siham LABICH

4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD